

## Etude thermique RT2012 en maison individuelle

### ➤ Les 3 exigences de résultat de la RT2012

#### Conception Bioclimatique du bâtiment

**Bbio** ou le **B**esoin **B**ioclimatique : exprime les besoins du bâtiment en chauffage, climatisation & éclairage.

$$Bbio < Bbio \text{ max}$$

#### Consommation maximale

**Cep** ou le coefficient de **C**onsommation conventionnelle d'Énergie **P**rimaire : exprime les consommations annuelles ramenées au m<sup>2</sup> des cinq usages suivants : chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage, et auxiliaires.

$$Cep < Cep \text{ max (50 KW/h.m}^2 \text{ modulé par type de bâtiment, localisation, surface,...)}$$

#### Confort d'été

**Tic** ou la **T**empérature Intérieure Conventionnelle en période de forte chaleur.

$$Tic < Tic \text{ ref}$$

### ➤ Les exigences de moyens

#### Energies renouvelables

Recours obligatoire en maison individuelle :

- ECS par **panneaux solaires thermiques** certifiés (2m<sup>2</sup> mini - Orientés Sud –Inclinaison 20-60°)
- **Réseau de chaleur** alimenté à plus de 50 % par une énergie renouvelable ou de récupération
- **Contribution des énergies renouvelables**  $\geq 5 \text{ kWhep/m}^2 \cdot \text{an}$  (calculée par le moteur)
- **Chauffe-eau thermodynamique** (alternative)
- Chauffage et/ou ECS avec **chaudière à micro-cogénération** (alternative)

Atiane energy

24 Rue de la Pignatière- 06390 Contes

Tel. 09 81 23 48 32 - [contact@atiane-energy.com](mailto:contact@atiane-energy.com)

[www.atiane-energy.com](http://www.atiane-energy.com)

SARL au capital de 9 000 Euros – Siret 521 916 759 00033

### Etanchéité à l'air de l'enveloppe

**Test d'infiltrométrie** obligatoire afin de vérifier que la perméabilité à l'air de l'enveloppe est **inférieure à 0,60 m<sup>3</sup>/h.m<sup>2</sup>** de parois déperditives hors plancher bas.

### Isolation thermique

Le coefficient de transmission thermique (U) entre les **parois séparant les parties à occupation continues et discontinues** ne peut excéder **0,36 W/m<sup>2</sup>.K**.

Le ratio de transmission thermique linéique moyen global des **ponts thermiques** (intégralité) du bâtiment n'excède pas **0,28 W/m<sup>2</sup>SHONRT.K**.

Le coefficient de transmission thermique linéique moyen des **liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs** donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé n'excède pas **0,6 W/ml.K**.

### Accès à l'éclairage naturel

La surface totale des baies est **supérieure ou égale à 1/6 de la SHAB**.

### Confort d'été

**Garde-fous sur le facteur solaire** des baies des locaux destiné au sommeil et de catégorie CE1.

**Taux d'ouverture minimal de 30%** des baies d'un local autre qu'à occupation passagère et de catégorie CE1 (sauf exceptions).

### Installations thermiques

**Comptage de la consommation d'énergie par usage** : chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques et autres. (Sauf pour les consommations des systèmes individuels au bois).

L'installation de chauffage et/ou de refroidissement comporte par local desservi des **dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique** en fonction de la température du local.

La pompe de l'installation de chauffage et/ou de refroidissement est munie de **vannes d'arrêt**.

Atiane energy

24 Rue de la Pignatière- 06390 Contes

Tel. 09 81 23 48 32 - [contact@atiane-energy.com](mailto:contact@atiane-energy.com)

[www.atiane-energy.com](http://www.atiane-energy.com)

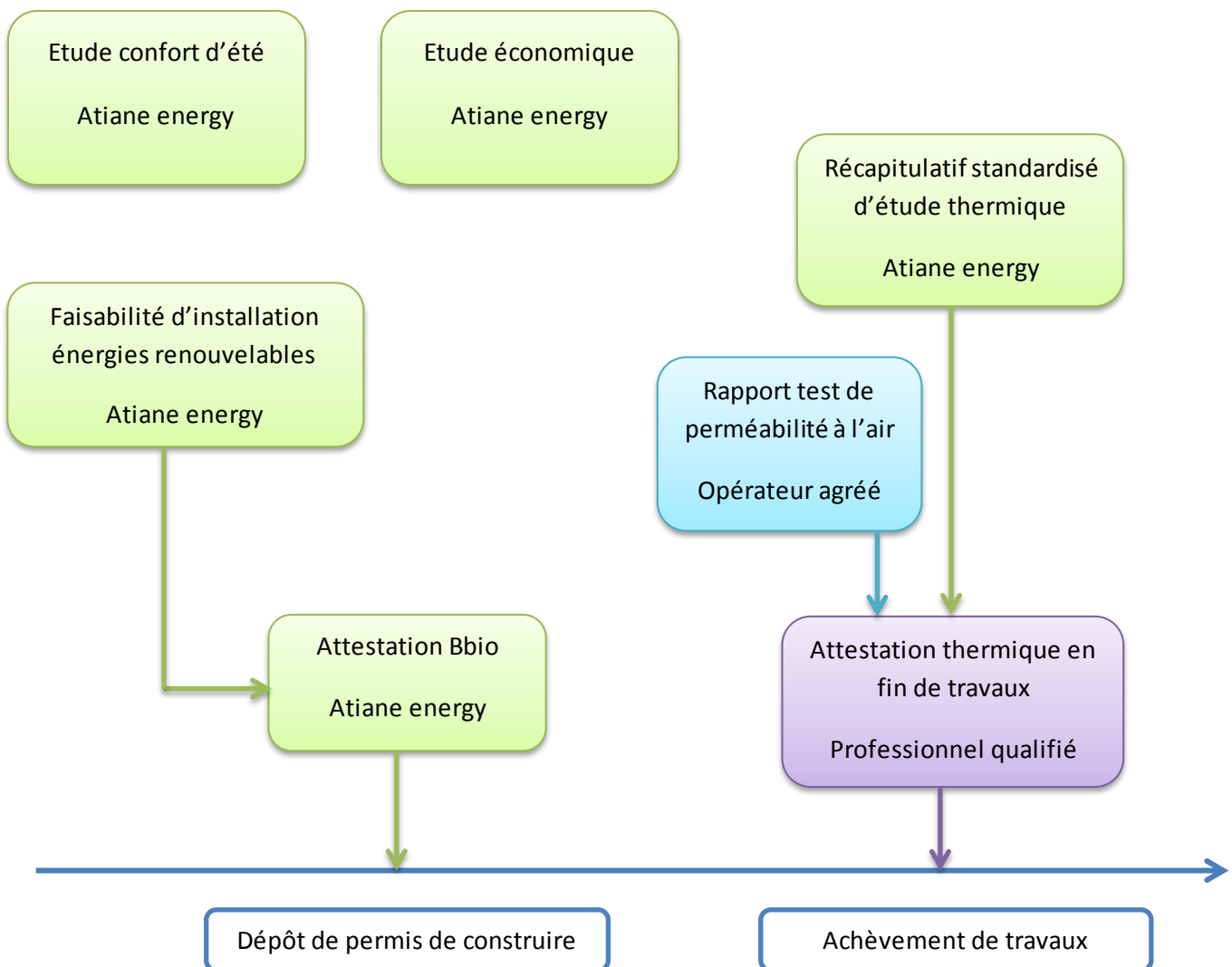
SARL au capital de 9 000 Euros – Siret 521 916 759 00033

**Limitation de la production d'électricité à demeure**

La production d'électricité à demeure est limitée à 12 kWhep/m<sup>2</sup> de SHONRT, ainsi :

$$Cep \leq Cep_{\max} + 12 \text{ kWhep/m}^2 \cdot \text{an}$$

➤ **Organigramme**



Atiane energy

24 Rue de la Pignatière- 06390 Contes

Tel. 09 81 23 48 32 - [contact@atiane-energy.com](mailto:contact@atiane-energy.com)

[www.atiane-energy.com](http://www.atiane-energy.com)

SARL au capital de 9 000 Euros – Siret 521 916 759 00033

➤ **Attestations de prise en compte de la réglementation thermique**

**Attestation à établir au dépôt de la demande de permis de construire**

Cette attestation est **à joindre au dépôt du permis de construire**, et permet de s'assurer :

- De la prise en compte de la conception bioclimatique du bâtiment au plus tôt du projet grâce au **coefficient Bbio**, gage d'atteinte d'un niveau de performance énergétique élevé
- Que la réflexion sur le **recours aux énergies renouvelables** a été engagée en indiquant des éléments de conclusion de l'étude faisabilité des approvisionnements en énergie



**Attestation à établir à l'achèvement des travaux**

Cette attestation permet de s'assurer de :

- **La prise en compte de la réglementation thermique** en vérifiant les trois exigences de résultats de la RT 2012 (Bbio, Cep et Tic)
- **La cohérence entre l'étude thermique qui a été conduite et le bâtiment construit** en vérifiant les points clés (production d'énergie, étanchéité à l'air du bâtiment, énergie renouvelable, isolation, ...) par un contrôle visuel ou de documents

Elle peut être réalisée par soit :

- Un architecte
- Un diagnostiqueur de performance énergétique (DPE)
- Un bureau de contrôle
- Un organisme certificateur agréé par l'état



Atiane energy

24 Rue de la Pignatère- 06390 Contes

Tel. 09 81 23 48 32 - [contact@atiane-energy.com](mailto:contact@atiane-energy.com)

[www.atiane-energy.com](http://www.atiane-energy.com)

SARL au capital de 9 000 Euros – Siret 521 916 759 00033